



INITIATEUR·TRICE MOBILITÉ À VÉLO

Faire découvrir la mobilité active

Brevet IMV

Ce développement des déplacements à vélo en milieu urbain entraîne des besoins de formation à la pratique auprès de publics divers. De plus en plus d'acteurs impliqués par cette thématique souhaitent aujourd'hui professionnaliser leur démarche. Nous avons conçu cette action de formation permettant ainsi aux structures de posséder en interne de nouvelles compétences opérationnelles.



Objectif général

Acquérir les compétences d'accueil, d'initiation, d'accompagnement et de conseil des déplacements à vélo auprès de différents publics.

Objectifs - compétences à acquérir

- Développer une approche centrée sur les spécificités individuelles du public accueilli.
- Concevoir et animer des séances d'apprentissage à l'usage de la bicyclette .
- Être en capacité d'encadrer un groupe à vélo.
- Connaitre et transmettre les réglages de base du vélo et les équipements adaptés.

Public concerné

Bénévoles, salariés, demandeurs d'emploi.

Pré-requis

- Avoir une bonne maîtrise de la conduite du vélo.
- Connaitre les principales règles du code de la route en lien avec le vélo.
- Être détenteur du PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1).
- Être majeur le jour de l'entrée en formation.

Durée et dates de formation

24 réparties sur 3.5 jours.

Pas de session prévue actuellement.

Formateur·rice·s

L'équipe est constituée de formateurs salariés de la Maison du Vélo expérimentés dans la mise en œuvre d'actions de formations auprès d'élèves d'établissements scolaires, de publics jeunes et adultes de structures d'insertion et à vocation sociale et auprès de salariés des entreprises et agents de collectivités.

Modalités d'évaluation

Présence assidue, évaluation formative, examen final.

Lieu de formation

89 boulevard Pierre Semard - Toulouse.

Maison éclusière VNF au bord du canal du Midi.
(Quartier Matabiau, face à la Gare routière)

Coût de la formation

450 € - Prise en charge possible dans le cadre de la formation professionnelle. Se renseigner auprès de votre employeur, de votre conseiller Pole Emploi ou de votre référent Formation au sein de votre Conseil Régional.

300€ - Bénévoles.

Ce montant ne prend pas en compte les frais d'hébergements et de restauration.

Contenus de la formation

- Présentation des acteurs de la mobilité à vélo.
- Connaissance du vélo, réglages et mécanique : mise en place d'un atelier « découverte de la mécanique »
- Prise en main et maîtrise du vélo : mise en place d'un parcours vélo en milieu protégé.
- Réglementation propre au cycliste, les bonnes pratiques du cycliste pour circuler en toute sécurité sur la chaussée, accompagnement d'un groupe en ville
- Préparation d'un itinéraire sur carte et sur le terrain.

Méthodes & Outils

Dans un premier temps des enseignements théoriques interactifs seront dispensés afin d'actualiser les connaissances des stagiaires sur les aspects techniques et juridiques.

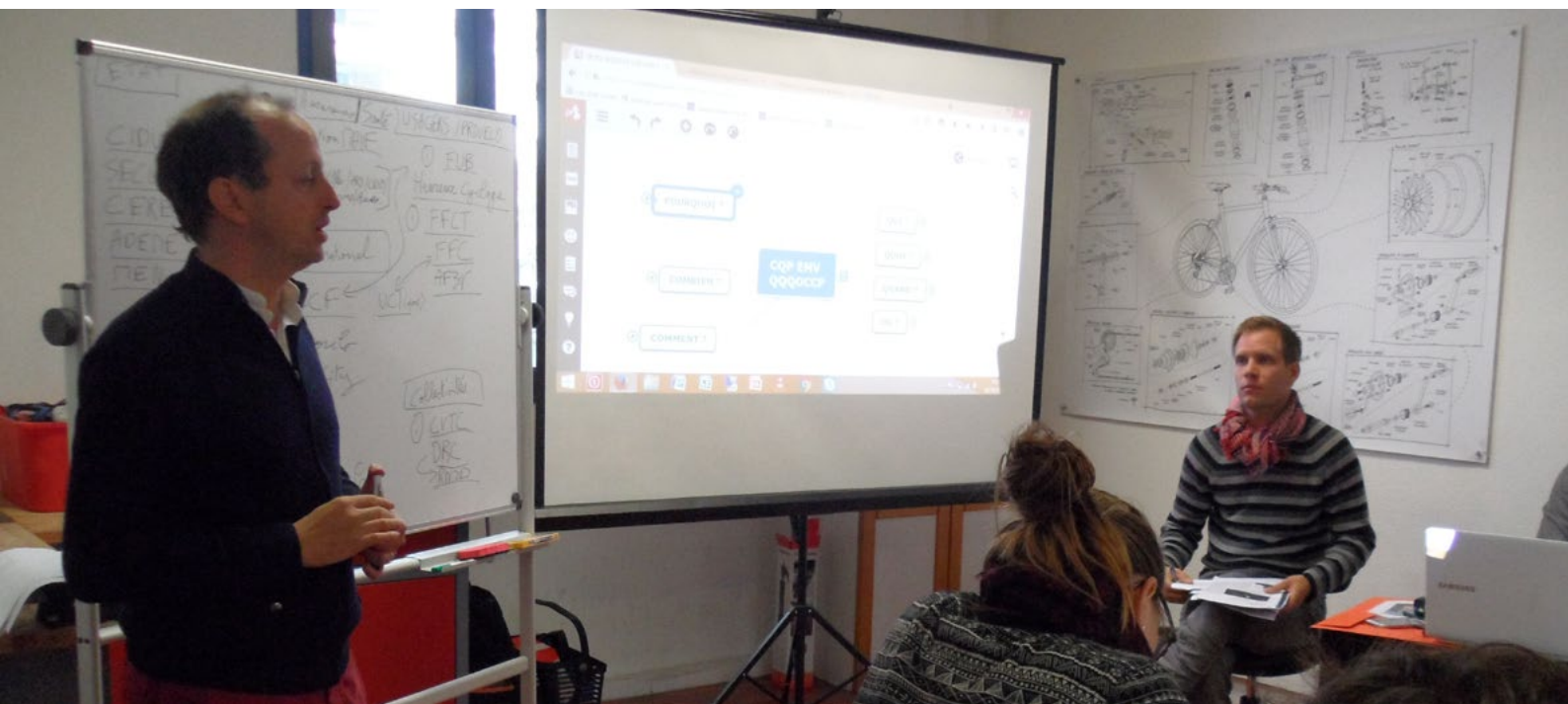
La formation s'appuie principalement sur une approche dite « active » : atelier de travail, études de cas et mises en situation réelle. Nous inviterons les participants à intervenir sur des séances d'apprentissage auprès de différents publics.

A travers des contenus pédagogiques, le formateur met en place un mode interactif permettant l'acquisition de compétences. Il oriente et apporte les outils d'apprentissage adaptés à une appropriation de qualité. De plus, son expérience lui permet de transmettre des apports techniques et réglementaires des déplacements à vélo :

- Positionnement et attitude de l'initiateur face à son public
- Présentation des principales spécificités d'un vélo classique et de son utilisation.
- Conduite en milieu sécurisé et en milieu ouvert (ville)
- Définition et optimisation sur carte et in situ des itinéraires urbains.
- Mise en place d'un circuit mettant les stagiaires dans des situations réelles

Moyens : salle de formation, mobilier, matériel informatique, atelier mécanique et outillage, parc de vélos de ville, matériel pédagogique, Base de loisirs, agglomération urbaine et aménagements cyclables, outils pédagogiques (Mobivélo, Carte mentale, Plateforme E-Learning).

Equipe de formateurs qualifiés (brevet d'état, formateur, encadrant sport adapté).



Prise en charge du coût de la formation au titre de la formation professionnelle

Vous êtes salarié·e ou demandeur·se d'emploi ?

Prise en charge possible des frais pédagogiques et des frais annexes (sous conditions) des formations de la Maison du Vélo par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), par le Pôle Emploi ou par la Région de votre lieu de résidence au titre de la formation professionnelle.

Demandez à votre employeur, à Pole Emploi ou à la Région si vous pouvez suivre une formation et si celle-ci peut être prise en charge.

Nous vous adressons les documents relatifs à votre demande :

- Un programme détaillé de la formation
- Un devis de la formation

L'OPCA dont dépend votre employeur, le Pôle Emploi ou la Région a un mois à réception de la demande d'aide financière pour instruire le dossier et donner son accord pour un financement total ou partiel de la formation, voire des frais annexes.

Soit votre structure règle le coût de la formation à la Maison du Vélo et sollicite par la suite le remboursement à l'OPCA, soit l'OPCA règle directement le coût de la formation à la Maison du Vélo.

Une convention de formation établie par la Maison du Vélo sera signée entre les deux parties : votre structure et la Maison du Vélo, et à l'issue de la formation, il sera remis à chaque stagiaire une facture acquittée, une attestation de présence et une copie de la feuille d'émargement.

Ces documents seront nécessaires à votre structure pour justifier l'action de formation et solliciter le cas échéant la demande de remboursement.

Pensez aussi au Compte Personnel de Formation (CPF).

Il s'agit «d'un droit du salarié soumis à accord de l'employeur». En tant que salarié, vous cumulez 20h par an pour un emploi à temps plein (ou au prorata des heures travaillées pour un contrat

à temps partiel). Ces heures de formation sont cumulables dans la limite de 150h. La démarche est ensuite similaire, charge à l'employeur de déposer une demande d'aide financière à son OPCA.

Informations à porter sur le dossier de prise en charge :

- Nom de l'organisme de formation : La Maison du Vélo
- Forme juridique de l'organisme : association loi 1901
- N° SIRET : 407 676 253 00039
- Code APE : 9499 Z
- Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 31 06 228 31 auprès du Préfet de Région Midi-Pyrénées
- Responsable de la formation : Nicolas CARRIE/ Ludivine LOZE
- Nombre d'heures de formation : 24 heures
- Coût des frais pédagogiques : 450€

Dossier de prise en charge à déposer le plus tôt possible à l'OPCA, à Pôle Emploi ou à la Région et avant le démarrage de la formation.



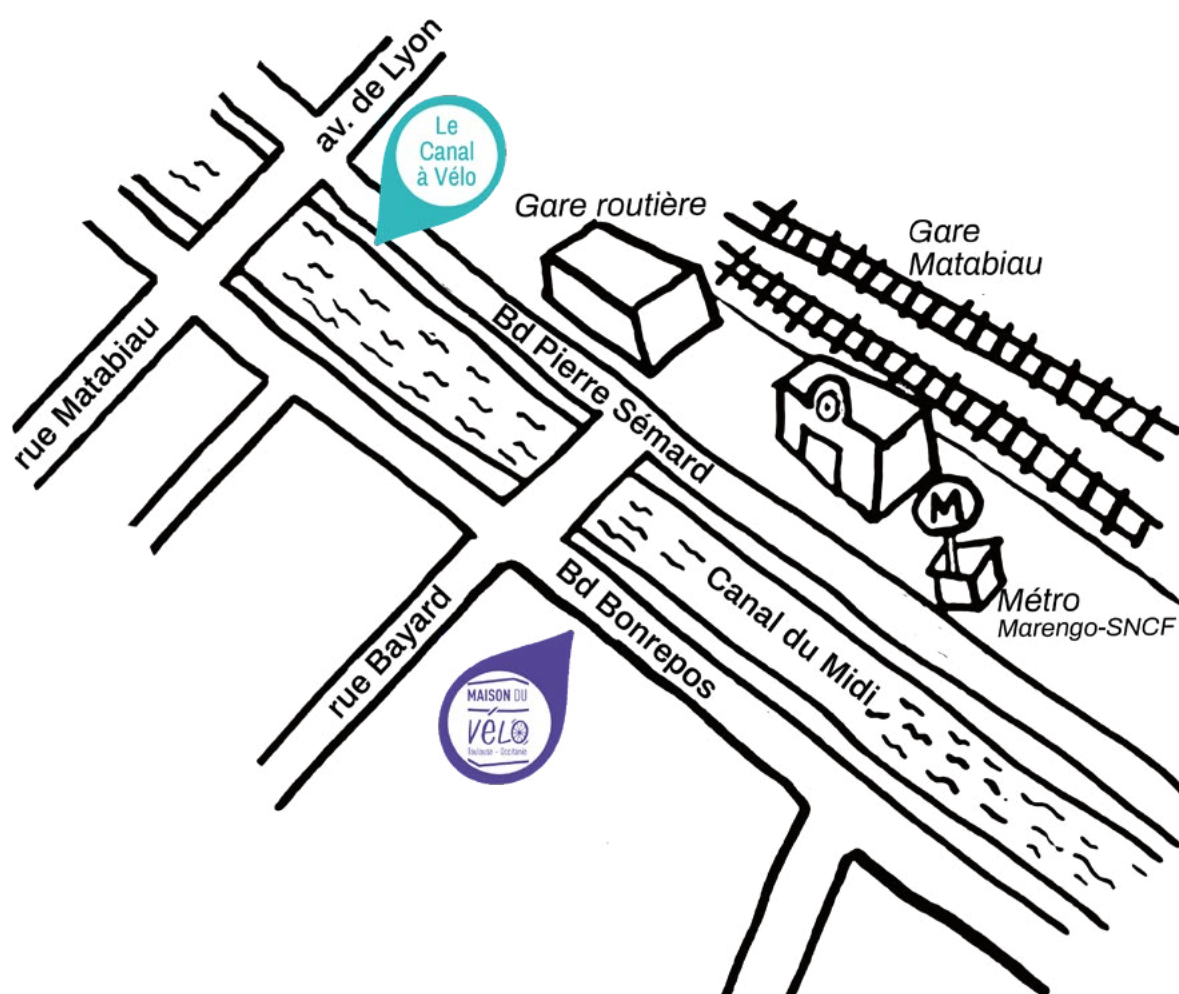
Situation - hébergement - restauration

La Maison du Vélo est située en face de la Gare Matabiau et au bord du Canal du Midi. Elle se situe à proximité de la gare routière, de la station de Métro Marengo/SNCF et de plusieurs lignes de bus.

Nous mettons à disposition à titre gracieux un vélo pour chaque stagiaire durant les périodes de formation à Toulouse.

Les possibilités d'hébergements à proximité sont multiples. Contactez-nous pour connaître les bonnes adresses.

De plus, l'établissement abrite un restaurant «Le Vélo Sentimental». Le quartier et le centre-ville à proximité offrent également une multitude de restaurants et de commerces d'alimentation.



Contactez-nous

Renseignements complémentaires et dossier de candidature : Ludivine, Nicolas ou Kamel
formations@maisonduvelotoulouse.com
05 34 40 64 72 / 06 52 54 15 82